

Direction de l'accès à l'information, de la gestion documentaire
et de la propriété intellectuelle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 15 juin 2022

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.118

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 1^{er} juin dernier, visant à obtenir copie de tous les documents et/ou la liste de tous les dossiers transmis par le bureau de la sous-ministre à la ministre responsable des Aînés et à son cabinet depuis le 1^{er} janvier 2022.

Vous trouverez ci-joint un document répondant au libellé de votre requête. Toutefois, certaines informations contenues dans ce document ont été caviardées puisqu'il s'agit de renseignements financiers appartenant au ministère de la Santé et des Services sociaux, d'avis et de recommandations faits depuis moins de dix ans ainsi que d'analyses utilisées dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, et ce, conformément aux articles 22, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 3